

2016_CT2_256

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 560€ au profit du Comité Départemental des Sports Populaires 13 (CDSP 13) pour l'organisation de deux actions

Le 23 novembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 novembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à MERGER Reine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – ROLANDO Christian donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges - FERAUD Jean-Claude - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_256-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Tourisme et promotion du territoire

■ Séance du 23 novembre 2016

05_7_01

■ **Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 560 € au profit du Comité Départemental des Sports Populaires 13 (CDSP 13) pour l'organisation de deux actions**

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Le Comité Départemental 13 de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 pour la mise en place des deux étapes de lancement du programme « Olympiades 2019 ».

Cet événement sportif, économique et touristique à rayonnement international sera porté par l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence avec la participation de plusieurs services du Territoire Pays d'Aix, notamment le service tourisme ainsi que la direction des sports. Cet événement sera également soutenu par la Fédération Française des Sports Populaires.

Les actions pour lesquelles est sollicitée la subvention de 5 560 € sont les suivantes :

- La préparation du dossier de candidature,
- Le déplacement d'une délégation FFSP et Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix au Brésil en novembre 2016 à l'occasion de la réunion des délégation internationales IIV pour présenter et soutenir la candidature de la France ,
- Le déplacement d'une délégation Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix aux 15èmes Olympiades Internationales IVV à Coblenz (6-10 juin 2017) pour :
 - prendre en compte le pilotage de la manifestation par les organisateurs allemands,
 - recevoir de l'IVV, à la fin des Olympiades 2017, la mission d'organiser l'événement de 2019 matérialisé.

Pour ces actions qui, pour certaines, se déroulent en 2017, les dépenses ont été engagées cette année (2016), notamment les déplacements sur le Brésil et Coblenche.

D'autre part, l'association s'est impliquée dans l'organisation des marches populaires du territoire du Pays d'Aix (au nombre de 15 en 2016) et a également participé au Salon des Sports d'Aix-en-Provence en septembre 2016,

La Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) promeut le sport sans esprit de compétition ; elle propose principalement de la marche (randonnée, marathon), du cyclotourisme et du VTT, mais aussi des sports d'eau. La FFSP propose plus de 550 manifestations par an, ce qui représente 800 000 participations.

La FFSP adhère elle-même à la Fédération Internationale des Sports Populaires ou IVV (Internationaler Volkssport Verband) qui regroupe cinquante nations (20 millions de marcheurs ciblés).

Les Olympiades 2019

Les Olympiades en Provence seront désaisonnalisées au mois d'octobre afin de constituer un apport à l'économie touristique automnale.

Le rayonnement de l'événement en termes d'hébergement et de tourisme dépassera largement le Pays d'Aix (5 000 à 7 000 lits) ; il positionnera le territoire en nouvelle destination internationale IVV pour les organisateurs de voyage (20 millions de clients potentiels). Ce sera également un événement pilote pour la région PACA lui permettant de se positionner en tant que territoire en capacité d'accueillir un événement regroupant plus de 6 000 personnes pendant 4 jours.

Le retour sur investissement se déclinera :

- en produits directs : kits de participation + taxes de séjour : entre 210 000 et 250 000 €
- en nuitées, repas, consommation touristique et produits du terroir : entre 7 et 10 millions d'euros

Les Olympiades sont les Jeux Olympiques de l'IVV, elles seront relayées par les médias, avec :

- une ouverture des jeux marquée par le défilé des délégations et l'illumination de la flamme olympique,
- 4 jours de participations sportives : marches, marathon, vélo, natation,
- des rencontres fédérales internationales
- une cérémonie de clôture

L'événement se déroulera au cœur et autour d'Aix-en-Provence, ainsi que sur le territoire de Cassis (calanques). Néanmoins, le choix des hébergements comme des activités restant libre c'est l'ensemble de l'économie du département qui sera impactée, les participants accordant à l'événement une dimension touristique. En validant la France au mois de novembre 2016 à Rio (Brésil), l'IVV choisira la destination tourisme que représente la Provence,

Le déplacement de la délégation Aix-Pays d'Aix à Coblenche où auront lieu les Olympiades en 2017, a pour but d'observer l'organisation allemande de l'événement, à tous les niveaux, à savoir :

- la sécurisation des sites de regroupement,
- la logistique,
- « l'habillement » de l'événement,
- la mise en tourisme de l'événement

Cette délégation comprend des élus, des sportifs, des professionnels de l'économie et du tourisme.

Après Coblenze, le territoire aura 28 mois pour répondre au challenge d'un événement international qui, associé à la réalisation de l'ARENA et des autres projets structurants, confortera Aix-en-Provence dans sa dimension de capitale européenne du tourisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2012_A029 du Conseil Communautaire de la CPA du 15 mars 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement touristique sur plusieurs communes ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération N° FAG 001-541/06/16 du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relatif à l'approbation du pacte de gouvernance financier et fiscal de la Métropole Aix-Marseille Provence : Une Métropole Monde garante d'une métropole des proximités ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 8 novembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 560 € pour l'année 2016 au profit du Comité Départemental des Sports Populaires 13 (CDSP 13) pour l'organisation des 3 actions détaillées ci-dessus.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3T/633/6574 du budget 2016 de la Métropole qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° 2016-00	COMMISSION INTERVENTIONS ECONOMIQUES	CONSEIL DE TERRITOIRE	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 120684	8 novembre 2016	23 novembre 2016	
Comité Départemental des Sports Populaires 13 (loi 1901)			
PRÉSIDENT	Lionel MICHAUD	SIÈGE	LA ROQUE D'ANTHERON
OBJET STATUTAIRE	<p>Le Comité Départemental 13, structure affiliée à la Fédération Française des Sports Populaires a pour buts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les sports populaires dans les Bouches-du-Rhône par tous les moyens de communication et d'action en contribuant au maintien et à l'amélioration de la santé de tous les citoyens par le sport pour tous, • Regrouper l'ensemble des associations, OTSI ou autres structures légalement reconnues dont l'affiliation a été prononcée par le Comité Directeur de la FFSP, • Organiser, contrôler et promouvoir les activités des sports pour tous dans le cadre des directives de la FFSP, • Assurer la formation des membres des association par tous les moyens pédagogiques en cours ou à venir, apporter l'aide technique nécessaire au bon déroulement des manifestations de sports populaires promus par la FFSP et la FISP dans les Bouches-du-Rhône et, si nécessaire, dans le sud de la France. 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite le soutien financier de la Métropole pour 2 déplacements (Brésil et Allemagne) pour mener à bien les démarches en vue de l'organisation des Olympiades en 2019 sur le territoire de la Métropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montage du dossier politique, • Conception, réalisation et diffusion des éléments de communication, • Conception du programme, pré-organisation des site de l'événement, 		
AUTRES FINANCEURS	FFSP NATIONAL = 5 252 €		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	12 312 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	5 560 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	0 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	5 560 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	45 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	%

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2016
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Action courant de 2016 à 2017
Lieu(x) de réalisation	Aix - Pays d'Aix - Métropole AMP
Contenus et objectifs de l'action	Candidature Olympique mondiale IVV
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	6 - 10 000
Nombre de spectateurs / visiteurs	-
Durée de l'action	1 semaine
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2016
Remplit un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES - RECETTES (Ne pas indiquer les centimes d'euro)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées Contrat de Ville :	
Locations	700,00	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	232,00	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	5560,00
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	12580,00		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		CO 13 P&P	1900,00
		FRSP National	5252,00
TOTAL CHARGES :	12312,00	TOTAL PRODUITS :	12312,00

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de 5560 € représente 45,15 % du total des produits hors contributions volontaires: (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à C. P. O. G. v. d. A. T. M. M. Cachet de l'Association :
 Le 20...1.09...1.2016



9

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161123-2016_CT2_256-
 DE
 Date de télétransmission : 02/12/2016
 Date de réception préfecture : 02/12/2016

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 560€ au profit du Comité Départemental des Sports Populaires 13 (CDSP 13) pour l'organisation de deux actions

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **01 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_256-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016